

nton (

Mutation 61.../1954 Chêne-Bougeries

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Mutation 96.../1954, c. le

ARRÊTÉ

relatif à une nouvelle dénomination d'artère,
travaux Terreaux-du-Temple et à Chêne-
Bougeries.

du 2 avril 1954

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête du groupement des commerçants de Saint-Gervais, adressée au Conseil d'Etat en date du 10 novembre 1953, demandant de donner le nom de "Place Simon Coulart" à la future place dans le quartier de Saint-Gervais;

vu qu'il existe déjà, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries le nom de "Simon Coulart" et que le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931, prévoit que deux artères ne doivent pas recevoir la même dénomination;

vu qu'aucune objection n'a été faite de la part des co-propriétaires du dit chemin, de donner le nom de "Chemin des Tornalettes" au chemin actuellement appelé "Chemin Simon Coulart";

vu les lettres du service des archives d'Etat, en date des 13 novembre 1953, 4 décembre 1953 et 8 décembre 1953;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève, en date du 13 novembre 1953, concernant le nom de "Simon Coulart";

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, en séance du 19 mars 1954, proposant au Conseil d'Etat de débaptiser le chemin Simon Coulart pour lui donner le nom de "Chemin des Tornalettes".

ARRÊTÉ:

- 1.- De donner: le nom de "Place Simon Coulart" à la place qui sera créée lors de l'aménagement des Terreaux-du-Temple, en souvenir de Simon Coulart, pasteur à St-Gervais, au temps de l'Escalade, écrivain bien connu et qui habitait le Château Royal.
- 2.- De débaptiser: le "Chemin Simon Coulart" à Conches, pour lui donner le nom de : "Chemin des Tornalettes", lieu dit de la région. Cette dernière dénomination entrera en vigueur le 1er juillet 1954.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Archives	1 ex.
Ville de Gen	1 ex.
R.L.	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

A. Combet

